

***** AVIS IMPORTANT *****

Comme annoncé dans la circulaire 063-21 publiée le 14 avril 2021, le lancement du projet sur l'horaire de négociation pour l'Asie a été reporté au 19 septembre 2021.

CIRCULAIRE 055-21

Le 29 mars 2021

DEMANDE DE PROPOSITIONS : MAINTIEN DE MARCHÉ POUR L'HORAIRE DE NÉGOCIATION POUR L'ASIE (BAX, CGZ, CGF, CGB, SXF)

Comme elle l'a annoncé dans la [circulaire 124-21](#), le dimanche 30 mai 2021, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») prolongera son horaire de négociation selon l'horaire asiatique pour certains produits en ouvrant son marché à 20 h (T-1), heure de l'Est, plutôt qu'à 2 h, heure de l'Est, comme c'est le cas actuellement. Par conséquent, la Bourse publie une demande de propositions concernant le maintien de marché pendant l'horaire de négociation pour l'Asie à l'égard des produits suivants :

De 20 h (HE) (T-1) à 2 h (HE)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) • Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) • Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB) • Contrat à terme standard sur l'Indice S&P/TSX 60* (SXF)
De 20 h (HE) (T-1) à 7 h (HE)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ)

Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi que leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de maintien de marché pour l'un ou plusieurs des produits désignés. Les exigences de maintien de marché et les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des demandes de propositions, la Bourse pourra retenir :

- un maximum de deux (2) mainteneurs de marché pour le CGZ;
- un maximum de trois (3) mainteneurs de marché pour le BAX et le CGF, respectivement;
- un maximum de quatre (4) mainteneurs de marché pour le CGB et le SXF, respectivement.

Calendrier proposé :

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
29 mars 2021	Distribution de la demande de propositions
23 avril 2021	Date limite de présentation des propositions à la Bourse

30 avril 2021	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
28 mai 2021	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
30 mai 2021	Lancement des programmes de maintien de marché

** Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.*

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes de maintien de marché ainsi que de la demande de propositions et de la demande de mainteneur de marché, veuillez consulter l'[annexe 1](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec David Helps, chef du développement des affaires internationales, au +44 (0) 7377 673 816 ou par courriel à David.Helps@tmx.com.

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes

* L'Indice S&P/TSX 60 (l'« indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou ses sociétés affiliées (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et TSX^{MD} est une marque déposée de TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives, et la TSX ne soutiennent, ne cautionnent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice, ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice ou les données y afférentes.